



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 70861

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de certaines personnes handicapées au regard des règles de déductibilité fiscale de l'allocation logement. En dessous d'un taux d'incapacité de 80 %, aucun dégrèvement fiscal du revenu annuel au titre du bénéfice de l'APL n'est accordé aux personnes handicapées, reconnues incapables de travailler et ne percevant que de modestes pensions. Il lui demande dès lors s'il entend prendre des mesures visant à élargir les critères d'accès à ce type de déduction fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70861

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7343